



Procès Verbal

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 20 juillet 2023**



**COMMUNE DE LOUPIAN**  
**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 20 JUILLET 2023**

**SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 20 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt trois, et le jeudi 20 du mois de juillet 2023 à 18 heures et 30 minutes, s'est tenue une séance publique ordinaire du conseil municipal, dont il avait été opéré à la convocation de ses membres et à l'affichage public à la porte de l'Hôtel de Ville dès le 17 du mois de juillet, sous la présidence d'Alain VIDAL, Maire.

**Secrétaire de séance :** Pascal MUSENGER

**Présents :** Alain VIDAL, Ghislaine SABORIT, Bernard VIDAL, Claire TURREL, Pascal MUSENGER, Fanny GARRIGUES, Jeannette ROUZIERE VIDAL, Philippe BRUNEAU, Alain LABBE, Stéphanie GINESTET (dix présents)

**Procurations :** Pauline MARTIN à Bernard VIDAL, Julie JEANJEAN à Jeannette ROUZIERE VIDAL, Francis PELAYO à Stéphanie GINESTET (trois procurations)

**Absents :** David BLANCHARD, Laurent GIBERT, Grégory DUCCELLIER, Nicolas CHARBONNIER, Carine LETALLE, André GENNA (six absents)

**PROCES-VERBAL**

Monsieur le Maire, Alain VIDAL, ouvre la séance du conseil municipal à 18h30.

*Monsieur Francis PELAYO demande une modification du point N°10 du Procès Verbal de la séance du 27 juin 2023.*

***Le Procès Verbal de la séance du 27 juin 2023 sera modifié et adopté lors du prochain conseil municipal.***

## DÉLIBÉRATIONS

### **1 ■ Retrait de la délibération n°3183 concernant la promesse de bail emphytéotique pour la construction et l'exploitation d'une centrale de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables avec la société Q ENERGY France (Délibération n° 3209)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** le courrier du 15 juin 2023, de Monsieur le Préfet de l'Hérault, relatif à la promesse de bail emphytéotique pour la construction et l'exploitation des centrales de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables avec la société Q ENERGY France.

**Vu** le courrier du 07 juillet 2023, de la société Q ENERGY, relatif à la procédure de retrait d'une délibération

**Considérant** qu'il convient de procéder au retrait de la Délibération N°3183 du 23 mai 2023 relative à l'autorisation de signature de la promesse de Bail emphytéotique pour la construction et l'exploitation de centrales de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables avec la société Q ENERGY France ;

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE à l'unanimité** de procéder au retrait de la Délibération N°3183 du 23 mai 2023 relative à l'autorisation de signature de la promesse de Bail emphytéotique pour la construction et l'exploitation de centrales de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables avec la société Q ENERGY France ;

**AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à passer et à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

*Monsieur Pascal MUSENGER précise que nous avons deux mois pour répondre. Nous préférons donc retirer cette délibération.*

*Monsieur le Maire ajoute que Monsieur le Sous-préfet s'occupe de notre dossier car il est en charge des énergies renouvelables pour l'Hérault.*

### **2 ■ Budget Camping 2023 – Décision Modificative N°2 (Délibération n° 3210)**

*Rapporteur Madame Ghislaine SABORIT, Première adjointe*

**Vu** la nomenclature budgétaire et comptable M4,

**Vu** la délibération n°3173 bis du 28 mars 2023 portant vote du budget camping de la commune,

**Vu** la délibération n°3193 du 27 juin 2023 portant vote de la Décision Modificative N°1 du budget camping de la commune,

**Considérant** qu'il convient d'ajuster les crédits votés, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>EXPLOITATION</b>				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	300,00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>300,00 €</b>			
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		300,00 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges à caractère général</b>		<b>300,00 €</b>		
D-023 : Virement à la section d'investissement				
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>4 655,28 €</b>		
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>300,00 €</b>	<b>4 955,28 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2184 : Mobilier				4 655,28 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>				<b>4 655,28 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>				<b>4 655,28 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>4 655,28 €</b>		<b>4 655,28 €</b>

### LE CONSEIL MUNICIPAL.

Où l'exposé de Madame la Première adjointe, et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité la Décision Modificative n°2 comme présentée ci-dessus,

**AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à passer et à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

### 3 ■ Questions Diverses

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal que c'est la dernière réunion à laquelle assiste Monsieur le Directeur général des services et le remercie pour son travail au service de la commune.*

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE DE CE PORTER A CONNAISSANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.


  
 e Maire,  
 Alain VIDAL